

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 28/02/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 28/02/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 28/02/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250224-2025FEV24_060-DE
	4.1.8	Personnels titulaires Autres délibérations

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

11

Séance Publique ordinaire du **24 février 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 14 février 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mme Muriel AVID, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
Mme Sylvie COUDERC
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. André GALOIX
M. Frank GOBBATO
Mme Françoise LACAPERRE
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Sylvie COUDERC à Mme Sylvie ACHÉ
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. André GALOIX à Mme Christiane PREVITALI
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

**Objet : Convention de mise à disposition de personnel
pour l'aide et l'assistance des contrats d'assurance statutaire**

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Le Centre de Gestion du Gers propose d'aider dans la gestion administrative des contrats d'assurances statutaires dans le cadre de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Les tâches effectuées sont les suivantes :

- la gestion administrative des sinistres et des primes,
- le conseil et l'assistance relatifs à la gestion des contrats d'assurance statutaire,
- la participation à la mise en œuvre des services annexés au contrat.

Le montant de la cotisation est calculé en appliquant un taux de 0,41% à la masse salariale annuelle déclarée à l'assureur CNP Assurances.

Cette convention étant en lien avec le contrat souscrit auprès de la CNP Assurances, elle prend effet le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver la nouvelle convention de gestion des contrats d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion de la fonction publique du Gers
- d'autoriser Monsieur le maire à la signer

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,



Le Secrétaire de séance,
Ghislain DE FLAUJAC

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 28 FEV. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 28 FEV. 2025